RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 16719
Numéro SIREN : 753 216 704
Nom ou dénomination : POMPES FUNEBRES REBILLON

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2015 sous le numéro de dépôt 71243

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-07-2015

N° DE DEPOT : 2015R071243

N° GESTION : 2012B16719

N° SIREN : 753216704

DENOMINATION : POMPES FUNEBRES REBILLON

ADRESSE : 50 boulevard Edgard Quinet 75014 Paris

DATE D'ACTE : 17-06-2015

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

POMPES FUNEBRES REBILLON
Société par Actions Simplifiée au capital de 6.991.744 Euros
Siège social : 50, Boulevard Edgard Quinet 75014 PARIS
753 216 704 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 JUIN 2015

[...]

Quatrième résolution : **Changement de Président**

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur **Jérôme Lelouard** de ses fonctions de Président à compter de ce jour,

Décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter de ce même jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Luc Behra**, né le 1er octobre 1961 à AUDINCOURT (25), de nationalité française, demeurant 110, rue Armand Metz – 83400 HYERES,

Monsieur Luc Behra déclare accepter les fonctions de Président et, en outre, n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Le Président assumera sous sa responsabilité la gestion de la Société et aura les pouvoirs définis par la loi et les statuts. Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Président est autorisé à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

[...]

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

6.642.157 *voix ayant voté pour,* *voix ayant voté contre et* *voix s'étant abstenues.*

Septième résolution : **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

6.642.157 *voix ayant voté pour,* *voix ayant voté contre et* *voix s'étant abstenues.*

CERTIFIE CONFORME
Le Président